



AFIN QUE LE NOUVEAU MODE DE SCRUTIN CONSTITUE UNE RÉELLE AVANCÉE POUR LA DÉMOCRATIE!

Analyse critique de l'avant-projet de loi sur la réforme électorale¹

La réforme du mode de scrutin est à l'ordre du jour au Québec depuis près de 40 ans...mais elle y est restée sans jamais voir le jour! De nombreuses tentatives de toutes sortes ont été mises en branle durant cette période (commissions parlementaires, États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, etc.) mais aucune n'a connu un aboutissement dans le sens du changement. L'actuel gouvernement libéral a pris l'engagement de procéder dans les deux premières années de son mandat à cette réforme. Après de longs délais, il déposait finalement à l'Assemblée nationale le 15 décembre 2004 un avant-projet de loi sur la réforme électorale. Il vient tout juste d'annoncer son intention d'aller en consultation à ce sujet à compter de l'automne 2005.

Afin d'éclairer le débat sur cette question, le Collectif Féminisme et Démocratie et le Mouvement pour une démocratie nouvelle se sont associés pour produire un document d'information et d'analyse critique de l'avant-projet de loi qui s'intitule : « Afin que le nouveau mode de scrutin constitue une réelle avancée pour la démocratie! ». Par ce résumé, nous voulons permettre aux personnes et aux organismes de se sensibiliser à l'avant-projet de loi et aux différentes propositions et critiques qui lui sont faites. N'hésitez pas à le faire circuler autour de vous et/ou à vous procurer la version longue pour en savoir davantage.

CINQ GRANDS RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Pour qu'un nouveau mode de scrutin constitue un véritable apport à la démocratie québécoise et puisse corriger les failles démocratiques, les inégalités, les distorsions du mode de scrutin actuel, il doit produire, selon nous, cinq grands résultats. Nous vous invitons à en prendre connaissance, à examiner les arguments que nous soumettons à votre réflexion et à juger par vous-mêmes si la proposition du gouvernement répond « à vos » aspirations démocratiques.

✓ **Refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire** car une élection c'est le processus par lequel les citoyens et les citoyennes choisissent celles et ceux qui vont les représenter et gouverner en leur nom pendant une période de temps déterminée. Il serait normal de s'attendre à ce que la volonté des citoyennes et citoyens soit scrupuleusement respectée et à ce que chacun et chacune se sente légitimement représentéE.

✓ **Viser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique** car revendiquer l'égalité des femmes et des hommes dans la représentation politique, ce n'est pas demander des privilèges, mais s'assurer que femmes et hommes puissent détenir des positions d'autorité dans notre système politique, exercer de concert le pouvoir, et que l'autorité ne demeure pas un privilège masculin.

✓ **Incarner la diversité québécoise:** Un mode de scrutin démocratique doit permettre la représentation de la diversité québécoise. Depuis les trente dernières années, le visage de notre société s'est beaucoup diversifié, notamment en raison de l'immigration. Il importe que cette diversité se reflète à l'Assemblée nationale.

✓ **Refléter le pluralisme politique** c'est-à-dire la capacité pour un mode d'élection de traduire la diversité des courants d'opinions politiques, des programmes de différents partis, des idées nouvelles qui émergent dans les sociétés.

✓ **Respecter l'importance des régions dans la réalité québécoise** c'est-à-dire un système où les membres de l'Assemblée nationale représentent les citoyens et les citoyennes de régions précises, où ils défendent les enjeux régionaux, où la population développe un lien avec ses représentantes et représentants.

CE QUE NOUS PROPOSE LE GOUVERNEMENT²

Un nouveau mode de scrutin appelé proportionnel mixte.

Le gouvernement envisage de remplacer le mode de scrutin actuel par un mode de scrutin qu'il qualifie lui-même de «proportionnel mixte... pour que chaque vote compte». Il propose les mesures suivantes:

1. Une nouvelle division géographique de la carte électorale:

- en 77 circonscriptions électorales qui pourraient ressembler aux circonscriptions fédérales actuelles;
- de 24 à 27 districts électoraux qui constituent de nouveaux regroupements régionaux comprenant chacun en moyenne 3 circonscriptions électorales.

2. L'élection des députéEs de deux façons:

- 77 députéEs élus dans autant de circonscriptions selon le mode de scrutin actuel c'est-à-dire majoritaire uninominal à un tour;
- 50 députéEs éluEs dans 24 à 27 districts en fonction de la proportion de votes reçus par chacun des partis dans chaque district (d'où l'utilisation du terme « proportionnel »).

3. L'utilisation d'un seul bulletin de vote pour élire les deux types de députéEs:

- L'électeur ou l'électrice voterait donc une seule fois dans sa circonscription électorale...exactement comme maintenant. Avec cet unique bulletin de vote la personne choisirait sa ou son députéE de circonscription;
- ce même vote servirait aussi au calcul de la proportionnelle afin d'élire les députéEs du district.

1.Ce feuillet d'information est le résumé du document d'analyse du même nom produit par le Collectif Féminisme et Démocratie et le Mouvement pour une démocratie nouvelle, Juin 2005 (16 pages). (Voir références à la fin)

2.Avant projet de loi du gouvernement du Québec:
www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca (voir publications)

4. Une incitation financière aux partis qui feraient un effort particulier pour présenter des candidates (représentation équitable des femmes à l'Assemblée nationale) :

- en augmentant leur allocation annuelle (s'ajoutant au \$0.50 par vote que les partis reçoivent déjà) s'ils présentent un pourcentage significatif de candidates;
- en augmentant le remboursement des dépenses électorales acquittées par les candidates et les élues ayant obtenu au moins 15% des votes (la loi prévoit déjà rembourser 50% de leurs dépenses électorales).

5. Une incitation financière aux partis qui feraient un effort particulier pour présenter des candidates et des candidats issus des « minorités¹ » :

- en augmentant leur allocation annuelle (s'ajoutant au \$0.50 que les partis reçoivent déjà) s'ils présentent un pourcentage significatif de candidates et de candidats issus des « minorités »;
- en augmentant le remboursement des dépenses électorales acquittées par les candidatEs et les éluEs ayant obtenu au moins 15% des votes (la loi prévoit déjà rembourser 50% de leurs dépenses électorales).

QUE PENSER DE LA PROPOSITION GOUVERNEMENTALE?

➤ EN MATIÈRE DE RESPECT DE LA VOLONTÉ POPULAIRE?

Elle ne la reflète pas de la façon la plus fidèle possible, car :

- Moins de votes perdus...mais encore trop! Ce serait les votes obtenus par les partis dans un district seulement qui seraient comptabilisés pour élire les deux députéEs de district. On agit comme s'il y avait 24 à 27 élections indépendantes l'une de l'autre.
- Plus de proportionnalité...mais pas une « vraie » proportionnalité. Comme l'électeur ou l'électrice ne dispose que d'un seul vote, la personne est « coincée » : elle n'a qu'un choix. Ce choix est en quelque sorte amplifié, démultiplié puisqu'il serait compté deux fois : une pour la circonscription et une pour la liste de district.
- Plus de proportionnalité...mais pas pour tout le monde! Le « modèle québécois » proposé par le gouvernement corrige certaines des distorsions créées par l'élection des députéEs de circonscription. La formule de calcul utilisée pour élire les personnes au niveau du district amène plus de proportionnalité entre le nombre de voix et le nombre de sièges à l'Assemblée nationale...mais seulement pour les trois partis déjà représentés à l'Assemblée nationale. Les autres sont exclus du jeu.

✔ Afin de s'assurer du respect le plus fidèle possible de la volonté populaire, il faudrait plutôt :

- Disposer de deux bulletins de vote pour que les électeurs et électrices puissent exprimer toutes les nuances

¹ Le gouvernement parle de « minorités » c'est-à-dire de citoyens et citoyennes d'origines autres que française.

de leurs opinions politiques.

- Instaurer une compensation à l'échelle nationale et non pas au niveau de chaque district. L'attribution d'au moins 40% de sièges à l'Assemblée nationale, soit 50, devrait se faire en proportion du nombre de votes obtenus par les partis à la grandeur du Québec.

➤ EN MATIÈRE DE PLURALISME POLITIQUE?

Elle ne permet pas de refléter et de respecter le pluralisme politique existant dans la société québécoise, car :

- Le statu quo est maintenu pour l'élection des députéEs de circonscription. Les 77 députéEs de circonscriptions sont élus exactement comme maintenant ce qui ne permet aucun pluralisme politique ou alors seulement lors de circonstances particulières. En fait, les « petits » partis n'ont pratiquement aucune chance d'obtenir un siège à moins que tous leurs supporteurs déménagent dans quelques circonscriptions!
- Pour l'élection des députéEs à la proportionnelle, le calcul des voix est fait par district seulement et il y a de nombreux districts. Des études démontrent que plus la répartition se fait au niveau de petits territoires (comme les districts), moins on peut prendre en compte la diversité des courants politiques.

- Le fait de n'avoir qu'un seul vote fausse complètement la notion même de « mixité » à la base du scrutin proportionnel mixte qui vise à équilibrer la représentation politique entre les députéEs élus selon le scrutin majoritaire uninominal à un tour et celles et ceux qui sont élus selon le mode de scrutin proportionnel. La mixité vise aussi à équilibrer l'attachement des électrices et électeurs à leur région et l'expression de leurs idées politiques en leur offrant la possibilité d'exprimer tant leurs préférences entre les candidatures de circonscriptions locales que leurs préférences entre les partis nationaux.

✔ Afin de s'assurer du reflet du pluralisme, il faudrait plutôt :

- Dans un véritable système de représentation proportionnelle mixte, la représentation régionale et la représentation des divers courants politiques doivent cohabiter. Pour ce faire, il faut donc calculer tous les votes au niveau national et disposer de deux bulletins de vote (voir à cet effet les propositions pour le respect de la volonté populaire).

➤ EN MATIÈRE DE RESPECT DE L'IMPORTANCE DES RÉGIONS?

Dans le cas des régions, la proposition gouvernementale a tendance à surévaluer ce principe par rapport à ceux du respect de la volonté populaire et du pluralisme politique, car :

- La représentation des régions est maintenue: les 77 circonscriptions pourraient être les mêmes que les découpages territoriaux utilisés lors des élections fédérales et qui correspondent à des portions précises des 17 régions administratives du Québec. Les électeurs et électrices vont donc conti-

➔ Suite page 3

Ce serait tellement plus simple si j'avais deux votes!

nuer d'avoir des liens avec leurs éluEs et de sentir que « leur » région est représentée, défendue, « mise sur la carte ».

- Un nouveau découpage régional s'ajoute à celui des circonscriptions : les districts. Le Québec serait divisé en 24 à 27 districts regroupant en moyenne 3 circonscriptions chacun. Chaque district aurait droit, en plus des 3 députéEs de circonscriptions, à 2 députéEs de liste. Ce sont de nouvelles entités régionales qui s'ajoutent.
- La proportion entre les députéEs de circonscriptions et celle des députéEs éluEs à la proportionnelle est de 60/40. Il y a donc plus de députéEs de circonscriptions (77) que de députéEs de liste éluEs à la proportionnelle (50). Or, ces députéEs de district sont aussi des représentantes ou représentants des régions et sont élus à partir du calcul des mêmes votes que ceux exprimés pour les circonscriptions. Il y a donc une deuxième expression des identités régionales au détriment de la diversité des courants politiques.

✓ Afin que notre mode de scrutin reflète l'importance des régions tout en respectant l'équilibre entre les différents principes démocratiques, il faudrait plutôt:

- Calculer tous les votes au niveau national (voir les propositions sur le respect de la volonté populaire et le pluralisme).
- Faire en sorte que les listes nationales des partis contiennent obligatoirement des noms de candidates et de candidats issus de toutes les régions dans la première moitié de la liste.

➤ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE?

Elle ne garantit aucunement l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique car:

- Le gouvernement vise une représentation plus équitable et non pas une représentation égalitaire: il s'agit là d'un « rabaissement » de l'objectif d'égalité et d'un « éloignement » de la cible à atteindre : 50-50.
- Le gouvernement ne propose qu'une seule mesure (une incitation financière accordée aux partis politiques) alors que seul un ensemble de mesures, combinées et complémentaires, permettront d'atteindre l'égalité.
- Le gouvernement ne propose pas de liste nationale pour établir la compensation pourtant ce sont de telles listes qui permettent de meilleures chances pour les femmes parce qu'elles rendent visibles les efforts que les partis font ou ne font pas pour y inscrire des candidatures féminines et les placer en bonne position sur ces listes.
- Le gouvernement récompense financièrement les partis pour le nombre de candidates présentées et non pour le

nombre d'élués : ce sont pourtant les élués qui comptent pour l'Assemblée nationale. Avec ce système, un parti pourrait en pratique s'enrichir...sans faire élire une seule femme de plus!

- Le gouvernement commence à donner des bonifications financières aux partis à un niveau trop bas (30%) compte-tenu du nombre de candidates et d'élués déjà présentes dans les partis. Par exemple, le PQ compte déjà 34,8% de femmes parmi sa députation et le PLQ, 31,5%. Pour encourager les partis à atteindre 50% il faut récompenser leur effort supplémentaire et non ce qu'ils font déjà.

✓ Afin que l'égalité entre les femmes et les hommes soit mieux assurée dans la représentation politique, il faudrait plutôt:

- Viser l'ÉGALITÉ comme cible et non pas l'équité (concept flou qui encourage à ne pas viser l'égalité).
- Établir les listes nationales avec une alternance obligatoire de candidatures féminines et masculines en commençant par une femme.
- Obliger les partis politiques à se doter d'un plan d'action prévoyant l'adoption de mesures concrètes pour atteindre l'égalité. La mise en œuvre de ce plan d'action serait financée par les bonifications financières reçues à ce sujet par les partis (majoration de leur allocation annuelle). Cet argent devrait être investi par chaque parti dans un fonds spécial dédié à la promotion et au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le parti.
- Exiger des partis politiques qu'ils fassent rapport annuellement au Directeur général des élections (sur l'atteinte des objectifs, les mesures prises, les argents investis, etc.).
- Modifier les bonifications financières proposées en établissant des seuils plus élevés(35%) : la majoration annuelle aux partis serait accordée en fonction du nombre d'élués et le remboursement des dépenses électorales acquittées par les candidates en fonction du nombre de candidatures présentées par leurs partis. À ce dernier montant, on ajouterait un 5% supplémentaire pour celles qui seraient élués.
- Maintenir ces mesures pendant trois élections après l'atteinte de l'égalité.

EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE ?

Elle ne garantit aucunement une meilleure représentation de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale car:

- La mesure est incitative : elle ne garantit aucunement que l'Assemblée nationale reflètera mieux la diversité ethnoculturelle. On peut penser que des partis politiques vont préférer présenter un « candidat » sûr ou ayant de très grandes chances de gagner une circonscription plutôt qu'une personne issue d'une « minorité » ayant moins de chances de remporter le siège... même si le parti en retire un avantage financier. Entre gagner une circonscription et empocher quelques dollars de plus...le choix sera vite fait!
- Le fait de donner une bonification financière pour les candidatures plutôt que les personnes élues n'incite pas nécessairement les partis politiques à faire un véritable effort en faveur des « minorités ». Les partis ne vont pas nécessairement vouloir leur « donner des circonscriptions gagnables ».
- De plus, la minorité anglophone étant incluse dans ce que le gouvernement appelle les « minorités », il existe des risques importants – du moins dans certaines circonscriptions ou districts – que cette représentation se fasse au détriment des personnes issues de la diversité ethnoculturelle et des minorités visibles.
- Le gouvernement ne propose pas de liste nationale pour établir la compensation. Pourtant ce sont de telles listes qui offrent de meilleures chances pour les candidatEs de la diversité ethnoculturelle. (voir la critique dans la partie sur l'égalité entre les hommes et les femmes).

✓ Afin que la diversité ethnoculturelle soit mieux représentée à l'Assemblée nationale, il faudrait plutôt :

- Établir des listes nationales où les partis devraient mettre les candidatEs de la diversité ethnoculturelle en bonne position.
- Obliger les partis politiques à se doter d'un plan d'action spécifique en matière de représentation de la diversité (voir la proposition similaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes).
- Exiger des partis politiques qu'ils fassent rapport annuellement au Directeur général des élections (sur l'atteinte des objectifs, les mesures prises, les argents investis, etc.).
- Modifier les bonifications financières allouées aux partis (majoration de l'allocation annuelle) en fonction du nombre d'élusEs de la diversité ethnoculturelle et non pas des candidatures.
- Maintenir ces mesures pendant trois élections après l'atteinte d'une représentation plus équitable de la diversité ethnoculturelle.



POUR EN SAVOIR PLUS

Gouvernement du Québec

www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca
(Voir publications). Vous y trouverez tous les documents produits par le gouvernement sur cette question

Collectif Féminisme et Démocratie

www.feminismeetdemocratie.ca

Mouvement pour une démocratie nouvelle

www.democratie-nouvelle.qc.ca

Vous trouverez sur ces deux sites WEB divers documents complémentaires et, en particulier, la version intégrale du document *Afin que le nouveau mode de scrutin constitue une réelle avancée pour la démocratie!* (16 pages)

Autre ressource

Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec
www.mdcq.cijb.net



PRODUCTION

Collectif Féminisme et Démocratie

6990 avenue Louis-Hébert
Montréal, Québec
H2E 2X2

feminismeetdemocratie@yahoo.fr



Mouvement pour une démocratie nouvelle

CP 49059 CSP PI. Versailles
7275 Sherbrooke est local 32
Montréal, Québec
H1N 3T6

info@democratie-nouvelle.qc.ca

GRAPHISME: mccbaba@videotron.ca

POUR QUE LE NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

• respecte fidèlement la volonté populaire • permette d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique • incarne la diversité ethnoculturelle québécoise • reflète le pluralisme politique • respecte l'importance des régions dans la réalité québécoise:

LA PROPOSITION GOUVERNEMENTALE DOIT ÊTRE SUBSTANTIELLEMENT AMÉLIORÉE PAR LES MESURES SUIVANTES:

✓ **Instauration de deux votes distincts** pour que les électrices et électeurs puissent exprimer toutes les nuances de leurs opinions politiques: un pour l'expression des préférences entre les candidatEs dans les circonscriptions et un autre pour l'expression des préférences entre les partis (candidatures de listes).

✓ **Attribution d'au moins 40% des sièges** de l'Assemblée nationale (50 députéEs) à la proportionnelle selon les résultats calculés au niveau national (et non par district).

✓ **Recours à des listes nationales** présentées par chaque parti politique permettant aux électrices et électeurs de choisir le parti de leur choix et d'exprimer ainsi le pluralisme politique présent dans la société québécoise.

✓ **Composition des listes nationales reflétant obligatoirement :**

- l'égalité entre les femmes et les hommes (en alternance sur la liste en commençant par une femme)
- la représentation de toutes les régions (dans la première moitié de la liste)
- la diversité ethnoculturelle (en bonne position sur la liste).

NOUS VOULONS UN MODE DE SCRUTIN CAPABLE DE FAIRE RÉELLEMENT PROGRESSER LA DÉMOCRATIE AU QUÉBEC!

CONCERNANT L'INFORMATION DE LA POPULATION

Pour que la population soit informée des enjeux démocratiques et du fonctionnement du mode de scrutin proposé et qu'elle puisse participer au débat, le Gouvernement devrait organiser une campagne d'information et d'éducation populaire et la réaliser en partenariat avec les groupes sociaux concernés.

CONCERNANT L'ÉGALITÉ

L'affirmation claire de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes et sa mise en application supposent une volonté politique ferme du gouvernement et l'implication des partis par la mise en place d'un ensemble de mesures, certaines contraignantes, d'autres incitatives et éducatives, pour atteindre cet objectif dans un laps de temps raisonnable (voir la section sur l'égalité entre les femmes et les hommes).

CONCERNANT LA DIVERSITÉ

Depuis les 30 dernières années, le visage du Québec a changé, notamment en raison de l'immigration. La société québécoise s'est diversifiée et les valeurs d'inclusion sont de plus en plus privilégiées. Pour faire en sorte que cette diversité se reflète dans nos institutions politiques, il faut faire de cette réforme un outil d'inclusion incitant à une meilleure participation citoyenne et représentation politique des QuébécoisEs issues de la diversité ethnoculturelle (voir la section sur la diversité ethnoculturelle)

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE UNE DIFFÉRENCE



QUOI FAIRE?

S'INFORMER. CONSULTER CI-APRÈS LES SITES DES GROUPES IMPLIQUÉS DANS LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN. De façon plus particulière:

Le Collectif Féminisme et Démocratie tient une veille informationnelle sur la réforme du mode de scrutin sur son site Internet. Il offre aussi des formations sur cette question partout au Québec pour les groupes de femmes ainsi que les groupes mixtes. Un mémoire à la carte est en voie de rédaction ainsi qu'un outil préparatoire à la commission parlementaire.

www.feminismeetdemocratie.ca

Le site du **Mouvement pour une démocratie nouvelle** propose des documents facilitant la participation citoyenne au débat, informant sur les résultats attendus d'une réforme, sur les modèles utilisés à travers le monde, ainsi que des invitations à participer au débat et à devenir membre.

www.democratie-nouvelle.qc.ca

ORGANISER UNE CAMPAGNE D'ÉDUCATION POPULAIRE AUPRÈS DES MEMBRES DE NOS ORGANISATIONS ET DE LA POPULATION. Tout citoyen ou citoyenne est apte à comprendre la réforme du mode de scrutin et ses enjeux. Ce document y contribue: faites-le circuler largement.

SUIVRE LE GOUVERNEMENT À LA TRACE ET L'INTERPELLER.

Le gouvernement s'est engagé à consulter la population dans le cadre d'une commission parlementaire itinérante. Incitons-le à réaliser cet engagement et exprimons notre point de vue dans le cadre de la consultation en déposant des mémoires. Surveillez les sites web et les médias pour connaître les dates de remise des mémoires et la façon de procéder.

www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca

(Voir publications).

RENCONTRER NOS DÉPUTÉES pour leur faire part de nos positions et leur demander d'intervenir auprès de leur gouvernement.

INTERVENIR DANS LES MÉDIAS en proposant des lettres ou des articles dans la section « libre opinion » des journaux. Participer à des lignes ouvertes.

Afin que le nouveau mode de scrutin constitue une réelle avancée pour la démocratie!